



Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du dispositif «Installations Classées pour la Protection de l'Environnement »

RESUME NON TECHNIQUE - ETUDE D'IMPACT

BUREAU D'ETUDES
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE



11 février 2014
Créé par : **Eco SAVE**

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du dispositif « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement »

RESUME NON TECHNIQUE - ETUDE D'IMPACT

Sommaire

I. LE PROJET	4
1. NATURE DU PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS	4
2. JUSTIFICATION DU PROJET.....	5
II. ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT	6
1. AVERTISSEMENT AU LECTEUR	6
2. EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN PHASE TRAVAUX	6
A. DEMOLITION DES BATIMENTS SUR LE SITE DE CHABANNE	6
B. DEMOLITION DES LOGETTES ANCIENNES (SITE DES LOGETTES)	7
C. CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STABULATION (SITE DES LOGETTES)	7
3. EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LES SITES ET PAYSAGES	8
A. LES SITES	8
B. LES PAYSAGES.....	8
4. EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA FAUNE ET LA FLORE.....	9
A. LA FAUNE	9
B. LA FLORE	9
5. IMPACT SUR LES ZNIEFF	9
A. ZNIEFF N°51 : VALLEE DE LA VIENNE AU MAS MARVENT.	10
B. ZNIEFF N°58 : VALLEE DE LA VIENNE AU MOULIN DE LA MIE AU DAUMAIL	10
C. ZNIEFF 740002775 - VALLEE DE L'AURENCE AU MEYNIEUX	10
6. IMPACT SUR LES NATURA 2000	10
7. IMPACT SUR LES TRAMES VERTES ET BLEUES.....	10
8. EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LES MILIEUX NATURELS.....	11
A. SOLS ET SOUS SOLS	11
B. EAUX SUPERFICIELLES ET EAUX SOUTERRAINES.....	11
I. SUR LES SITES D'EXPLOITATION	11
II. RISQUE DE POLLUTION DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE PAR L'EPANDAGE	12
C. AIR	12
9. CONFORMITE DU PROJET AVEC LES OBJECTIFS DE QUALITE DEFINIS DANS LE SDAGE LOIRE BRETAGNE ET LE SAGE DE LA VIENNE	13

D.	LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE	13
E.	SAGE	13
10.	EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE.....	13
A.	BRUITS.....	13
B.	VIBRATIONS	14
C.	ÉMISSIONS LUMINEUSES.....	14
D.	CIRCULATION DES VEHICULES	14
11.	EFFETS SUR LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES	14
12.	EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'AGRICULTURE.....	14
13.	EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'HYGIENE ET LA « SANTE »	15
14.	EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA SALUBRITE ET LA SECURITE PUBLIQUES	15
15.	EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA PROTECTION DES BIENS MATERIELS ET DU PATRIMOINE CULTUREL	15
16.	EFFET DE L'INSTALLATION SUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE.....	15
17.	CONFORMITE DES INSTALLATIONS AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME.....	16
III.	ANALYSE DE L'ORIGINE, DE LA NATURE ET DE LA GRAVITE DES INCONVENIENTS SUSCEPTIBLES DE RESULTER	
	DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION	16
1.	POLLUTION DES EAUX	16
2.	POLLUTION DES SOLS	16
3.	BRUITS ET VIBRATIONS	17
A.	NOMBRE ET CARACTERISTIQUES DES APPAREILS ET MACHINES BRUYANTES UTILISEES	17
B.	NIVEAU SONORE DE CES MACHINES	17
C.	ÉTUDE ACOUSTIQUE	17
D.	BRUIT PONCTUEL D'INTENSITE SONORE ELEVEE.....	17
E.	VIBRATIONS PREVISIBLES AU NIVEAU DES HABITATIONS OU ELEMENTS A PRESERVER LES PLUS	
PROCHES	17	
4.	EFFET SUR LE CLIMAT	17
IV.	RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU	18
1.	LES AUTRES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT ENVISAGEES MAIS REJETEES	18
2.	RAISON DES CHOIX DE DEVELOPPEMENT	20
A.	CHOIX DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES	20
B.	CHOIX DES DISPOSITIFS TECHNIQUES.....	20
I.	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STABULATION	20
II.	CRITERES DE CHOIX DES PARCELLES D'EPANDAGE	20
III.	CHOIX DES TECHNIQUES D'EPANDAGE DES EFFLUENTS	20
V.	MESURES ENVISAGEES PAR LE DEMANDEUR POUR SUPPRIMER, LIMITER ET SI POSSIBLE COMPENSER LES	
	INCONVENIENTS DE L'INSTALLATION	21
1.	PERFORMANCES ATTENDUES.....	22
2.	ESTIMATION DES COUTS LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	27
VI.	LES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION	27

Tableaux

Tableau 1 : Performances attendues 22

Tableau 2 : Estimation des coûts liés à la protection de l'environnement 27

I. Le Projet

1. Nature du projet de modification des installations

Le tableau ci-dessous présente les modifications qui seront apportées aux bâtiments existants sur l'exploitation :

N°	Référence du bâtiment	Modifications apportées
Site principal de l'exploitation des Vaseix		
1	Bureau, administration de l'exploitation	Pas de modification
2	Logement des salariés	Pas de modification
3	Logement des salariés	Pas de modification
4	Bâtiment de stockage	Pas de modification
5	Plateforme bétonnée de stockage	Pas de modification
6	Aire de lavage bétonnée	Un système de collecte des eaux de lavage sera mis en place. Il sera équipé d'un décanteur déshuileur permettant de traiter les eaux avant leur rejet au milieu naturel.
7	Bâtiment des ovins	Un système de collecte des eaux de toiture sera mis en place. Les eaux seront rejetées au milieu naturel sans risque d'entrée en contact avec des matières souillées.
8	Bâtiment d'élevage des truies cul noir	Un système de collecte des eaux de toiture sera mis en place. Les eaux seront rejetées au milieu naturel sans risque d'entrée en contact avec des matières souillées.
9	Bergerie	Un système de collecte des eaux de toiture sera mis en place. Les eaux seront rejetées au milieu naturel sans risque d'entrée en contact avec des matières souillées.
10	Hangar de stockage de fourrage	Pas de modification
11	Tunnel d'élevage ovin	Pas de modification
12	Hangar à tracteurs	Pas de modification
13	Bâtiment d'engraissement des agneaux	Pas de modification
Site de Chabanne		
14	Hangar	Le bâtiment sera entièrement démonté dans la seconde partie de l'année 2013
15	Petite étable de Chabanne	Le bâtiment sera entièrement démonté dans la seconde partie de l'année 2013
16	Bureaux	Pas de modification
17	Étable de Chabanne	Pas de modification
Site des Logettes		
19	Logettes nouvelles	Pas de modification
18	Hangar	Pas de modification
20	Logettes anciennes	Le bâtiment sera entièrement démonté dans la seconde partie de l'année 2014
21	Logettes anciennes	Le bâtiment sera entièrement démonté dans la seconde partie de l'année 2014
22	Stabulation neuve	Pas de modification
23	Fumière non couverte	Pas de modification
24	Fosse à lisier	Pas de modification
25	Parc de contention	Pas de modification
Site de la porcherie		
26	Porcherie	Pas de modification
27	Tunnel d'engraissement porcs	Pas de modification

N°	Référence du bâtiment	Modifications apportées
28	Tunnel d'engraissement porcs	Pas de modification
29	Tunnel d'engraissement porcs	Pas de modification
30	Tunnel d'engraissement porcs	Pas de modification
31	Fosse à lisier (porcherie)	Pas de modification
Site du Château d'eau		
32	Plateforme stockage de déchets verts	Pas de modification

Une nouvelle stabulation sera construite à l'emplacement actuel des deux logettes anciennes. Cette stabulation aura une capacité de 128 places (8 boxes de 16 places pour des vaches et leurs veaux).

Les caractéristiques du bâtiment sont les suivantes :

- ⇒ Dimension du bâtiment :
 - Longueur totale : 48 mètres (soit 8 travées de 6 mètres)
 - Largeur totale : 45,6 mètres découpé consécutivement comme suit :
 - Couloir de circulation : 3,50 m
 - Boxes à veaux et aire de couchage : 13,60 m
 - Trottoir d'alimentation : 3,50 m
 - Table d'alimentation : 0,5 m
 - Couloir de circulation : 3,90 m
 - Table d'alimentation : 0,5 m
 - Trottoir d'alimentation : 3,50 m
 - Boxes à veaux et aire de couchage : 11 m
 - Couloir de circulation : 3,50 m
 - Hauteur maximale : 6,10 mètres
- ⇒ Sol :
 - Boxes à veau et aire de couchage : bétonnés paillés
 - Trottoir d'alimentation: bétonnée raclé
 - Table d'alimentation : bétonnée
 - Couloirs de circulation : bétonnés
- ⇒ Les murs seront constitués :
- ⇒ Mur parpaing sur une hauteur de 1,5 mètres
- ⇒ Les murs seront complétés par un bardage bac acier
- ⇒ La charpente sera métallique type portique acier.
- ⇒ La toiture aura une pente de 21% et sera recouverte de fibrociment (teinte naturelle).
- ⇒ L'aération du bâtiment se fera par convection.

2. Justification du projet

La construction de ce bâtiment est la dernière phase du volet « Investissement » du Contrat d'Objectif et de Moyens (COM) signé avec le Conseil Régional du Limousin.

Après la construction du hangar de stockage des fourrages en 2012, le site d'élevage des Logettes sera complet et terminé d'aménager après la démolition des 2 vieilles logettes et la construction de cette nouvelle stabulation à usage de bâtiment de vêlage.

Ainsi sur ce site regroupera :

- ⇒ Tous les bâtiments pour l'hivernage de la totalité des bovins (vaches gestantes et suitées, génisses de 1 et 2 ans, vaches de boucherie),
- ⇒ Le parc de tri et de contention,
- ⇒ Le hangar de stockage du foin, de l'enrubannage, des ensilages d'herbe et de fourrages, des céréales et des aliments complémentaires,
- ⇒ L'aire de stockage des fumiers mous issus du raclage des aires couvertes bétonnées
- ⇒ La fosse pour le purin issu de l'égouttage des fumiers mous.

II. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement

1. Avertissement au lecteur

Il est aujourd'hui impossible scientifiquement de donner une liste exhaustive de tous les effets directs et indirects découlant de l'exploitation d'un élevage bovin.

Chaque élevage dispose de son microcosme. Les effets directs et indirects sont déterminés par le relief, les vents, les températures du site d'exploitation. Chaque élevage demeure un cas d'espèce. Le cheptel varie d'un élevage à l'autre.

2. Effets directs et indirects sur l'environnement en phase travaux

a. Démolition des bâtiments sur le site de Chabanne

Évaluation de l'impact :

Effectuée dans le respect des réglementations en vigueur, la démolition de la stabulation aura un impact faible, voire négligeable, d'autant que ces travaux resteront circonscrits aux abords proches du site de « Chabanne » actuellement exploité.

Les impacts des travaux se limiteront alors :

- ⇒ aux bruits liés à la déconstruction, la circulation des véhicules de chantier et éventuellement aux poussières en période sèche ;
 - ⇒ aux limites du chantier : la réalisation des travaux se fera dans les meilleurs délais.
- Une fois la démolition achevée, et le site remis en état, il n'y aura pas d'autres impacts attendus sur l'environnement.

Le trafic généré par les travaux restera essentiellement localisé sur les voies de communication internes au site des Vaseix et éventuellement à la RN141.

L'impact lors de la démolition des bâtiments sur le site de Chabanne peut être qualifié de faible et temporaire.

b. Démolition des logettes anciennes (site des Logettes)

Evaluation de l'impact :

Effectuée dans le respect des réglementations en vigueur, la démolition de la stabulation aura un impact faible, voire négligeable, d'autant que ces travaux resteront circonscrits aux abords proches du site des « Logettes » actuellement exploité.

Les impacts des travaux se limiteront alors :

- ⇒ aux bruits liés à la déconstruction, la circulation des véhicules de chantier et éventuellement aux poussières en période sèche ;
- ⇒ aux limites du chantier : la réalisation des travaux se fera dans les meilleurs délais. Une fois la démolition achevée, le site sera préparé pour la construction de la nouvelle stabulation.

Le trafic généré par les travaux restera essentiellement localisé sur les voies de communication internes au site des Vaseix et éventuellement à la RN141.

L'impact lors de la démolition des bâtiments sur le site des "Logettes" peut être qualifié de faible et temporaires.

c. Construction de la nouvelle stabulation (site des Logettes)

Évaluation de l'impact :

Effectuée dans le respect des réglementations en vigueur, la construction de la stabulation aura un impact faible, voire négligeable, d'autant que les travaux resteront circonscrits aux abords proches du site des « Logettes » actuellement exploité.

Les impacts des travaux se limiteront alors :

- ⇒ aux bruits, circulation et éventuellement poussières en période sèche ;
- ⇒ au chantier : réalisation des travaux dans les meilleurs délais. Une fois le gros œuvre achevé, la réalisation des aménagements intérieurs n'aura pas d'impact sur l'environnement.

Le trafic généré par les travaux restera essentiellement localisé sur les voies de communication suivantes : la route communale accédant au site des « Logettes » et éventuellement RN141.

En conclusion, la construction du nouveau bâtiment s'effectuera avec des impacts faibles durant les travaux, équivalents à ceux d'un chantier de construction classique.

3. Effets de l'installation sur les sites et paysages

a. Les sites

Évaluation de l'impact :

Aucun impact n'est à attendre du fait de l'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix sur un site inscrit ou classé.

L'impact sur les sites peut être qualifié de nul.

b. Les paysages

Évaluation de l'impact :

Le site du projet se situe en milieu de pente. Les points de vue sur le site sont très limités depuis toutes les directions :

- ⇒ A l'est et à l'ouest, la vision lointaine est bloquée par la présence de végétation (boisement et rangée d'arbres)
- ⇒ La vision depuis le nord est très limitée du fait de la topographie
- ⇒ La vision depuis le sud est possible depuis la lisière de la forêt des Vaseix sur une partie du site, un rideau d'arbres faisant écran.

Les matériaux et couleurs utilisés pour la nouvelle stabulation seront de nature à favoriser l'intégration du bâtiment dans le site et dans son environnement général.

Les impacts sur le paysage du projet seront donc très réduits pour les raisons suivantes :

- ⇒ les points de vue sur le site des "Logettes" sont peu nombreux ;
- ⇒ le site des "Logettes" n'est visible que dans un périmètre peu important ;
- ⇒ il n'existe que très peu de points de vue lointains sur le site des "Logettes" ;
- ⇒ les bâtiments sont regroupés, ils seront donc intégrés visuellement dans la masse de l'exploitation ;

⇒ les matériaux utilisés sont de nature à favoriser l'intégration des bâtiments dans l'ensemble visuel du site.

L'impact sur le paysage peut être qualifié de très faible.

4. Effets de l'installation sur la faune et la flore

a. La faune

Evaluation de l'impact :

Aucun site protégé n'est présent à proximité des installations de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix.

Aucun milieu d'intérêt n'est présent à proximité des installations de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix.

En prenant des mesures lors de l'exploitation pour protéger l'eau et les dispositions sanitaires vis-à-vis des animaux et de l'entretien des bâtiments, on maîtrise les effets de l'activité sur la faune.

L'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix ne présente par d'effets directs ou indirects sur la faune locale

L'impact sur la faune peut être qualifié de très faible.

b. La flore

Évaluation de l'impact :

Aucun site protégé n'est présent à proximité des installations et des terrains de l'EPLEFPA des Vaseix.

Aucun milieu d'intérêt n'est présent à proximité des installations et des terrains de l'EPLEFPA des Vaseix.

L'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix ne présente par d'effets directs ou indirects sur la flore locale

L'impact sur la flore peut être qualifié de très faible.

5. Impact sur les ZNIEFF

Les ZNIEFF les plus proches des terrains et installations de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix sont localisées sur le territoire des communes de Verneuil sur Vienne et d'Isle :

- ⇒ ZNIEFF n°51 : Vallée de la Vienne au Mas Marvent.
- ⇒ ZNIEFF n°58 : Vallée de la Vienne au moulin de la Mie au Daumail
- ⇒ ZNIEFF 740002775 - Vallée de l'Aurence au Meynieux

a. ZNIEFF n°51 : Vallée de la Vienne au Mas Marvent.

Evaluation de l'impact :

L'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix ne présente par d'effets directs ou indirects sur la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Vienne au Mas Marvent"

L'impact peut être qualifié de nul.

b. ZNIEFF n°58 : Vallée de la Vienne au moulin de la Mie au Daumail

Évaluation de l'impact :

L'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix ne présente par d'effets directs ou indirects sur a ZNIEFF de type 1 " Vallée de la Vienne au moulin de la Mie au Daumail "

L'impact peut être qualifié de nul.

c. ZNIEFF 740002775 - Vallée de L'Aurence au Meynieux

Évaluation de l'impact :

L'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix ne présente par d'effets directs ou indirects sur a ZNIEFF de type 2 "Vallée de L'Aurence au Meynieux"

L'impact peut être qualifié de nul.

6. Impact sur les Natura 2000

Évaluation de l'impact :

Absence de site Natura 2000 dans le périmètre proche de l'installation (site le plus proche à 18 km)

L'impact sur les zones Natura 2000 peut être qualifié de nul.

7. Impact sur les trames vertes et bleues

Évaluation de l'impact :

Absence d'activité pouvant remettre en cause la trame verte.

Eloignement de l'exploitation des cours d'eau constituant la trame bleue.

Le projet de bâtiment n'est pas de nature à remettre en cause les trames vertes et bleues.

L'impact sur les trames vertes et bleues peut être qualifié de nul.

8. Effets de l'installation sur les milieux naturels

a. Sols et sous sols

Impacts de l'exploitation :

Les stockages de produits potentiellement polluants pour les sols sont réalisés afin de limiter au maximum le risque de contamination de ces sols (rétention, sols étanches...).

Les apports en amendements organiques et minéraux sont réalisés avec le souci de maintenir une balance de fertilisation équilibrée.

L'impact sur les sols peut être qualifié de très faible.

b. Eaux superficielles et eaux souterraines

i. Sur les sites d'exploitation

Impacts de l'exploitation :

Dans le cas de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix, la nappe phréatique ne paraît pas très importante à proximité du site d'exploitation. Aucun captage d'eau pour la consommation humaine n'a été recensé dans le secteur de construction du nouveau bâtiment.

La gestion des eaux de ruissellement (toitures, voiries...) sur l'ensemble de l'exploitation a été prévue dans le cadre du projet afin de diminuer au maximum l'impact de l'exploitation sur les eaux.

Toutes les eaux éventuellement souillées des différents sites (issues du lavage des matériels agricoles, du lavage des bâtiments, de la fumière, des différents silos) seront captées et traitées dans des systèmes appropriés.

Il n'existe pas, au niveau des différents sites de l'exploitation, de risques particuliers d'écoulements potentiellement souillés issus des installations ou des stockages d'effluents.

La réorganisation de l'exploitation permettra de diminuer grandement son impact sur les eaux par rapport à la situation initiale. En effet, actuellement, une partie des eaux de pluie et les eaux de lavage sont directement rejetées au milieu naturel sans aucun traitement.

D'autre part, la mise en place d'un plan d'épandage ainsi qu'une gestion de la fertilisation avec un plan de fumure par îlot permettra :

⇒ d'éviter des excédents structurels en intrants ;

⇒ d'éviter une mauvaise répartition ponctuelle de la fertilisation au niveau de chaque îlot (tant que les intrants sont consommés par les cultures, les risques de lessivage n'augmentent pas).

Ces travaux et mesures, associées au respect des textes en vigueur et à venir devraient permettre de maîtriser le risque de dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

L'impact sur les eaux souterraines et superficielles peut être qualifié de très faible.

ii. Risque de pollution des eaux souterraines et de surface par l'épandage

Impacts de l'exploitation :

L'EPLFPA des Vaseix disposera d'un plan d'épandage pour l'ensemble des effluents de ferme produits. Ce plan a été réalisé dans l'optique d'équilibrer les importations (épandage) et les exportations (par les cultures) de nitrate, phosphate et potassium. Il tient compte de la nature des sols et de leur aptitude à l'épandage. Les zones réglementaires où l'épandage est interdit ont été retirées des surfaces épandables. Les périodes optimales d'épandage ont été définies.

Les travaux d'épandage seront réalisés dans le respect de ce plan. En conséquence, les impacts attendus seront réduits au minimum.

L'impact sur les eaux souterraines et superficielles peut être qualifié de très faible.

c. Air

Evaluation de l'impact :

La rose de vents de Météo France, station de Limoges Bellegarde montre que les vents dominants ont tendance à être orientés du sud-ouest vers le nord-est. Il n'y a pas d'habitations proches dans ce secteur. La rose des vents montre aussi que les vents orientés du nord-est vers le sud-ouest sont aussi fréquents et sont en moyenne les plus forts. Ces vents permettraient donc le transport d'odeurs vers le secteur de la forêt des Vaseix.

Tous les engrais de ferme contiennent de l'azote sous forme ammoniacale. Pour les produits liquides tels que les lisiers après stockage, cet azote représente de 50 à 80% de l'azote total, alors que la proportion n'est que de 10% pour les fumiers.

Ces pertes d'azote se produisent à différents niveaux : dans le bâtiment, lors du stockage, lors de l'épandage.

La moitié de la volatilisation de l'ammoniac se produit dans les 24 heures après épandage. Celle-ci peut atteindre 30% de l'azote ammoniacal initial en une semaine.

L'impact des stockages, après la création de la nouvelle stabulation, ne sera pas plus important que celui observé aujourd'hui. Les lisiers et purins seront agités régulièrement pour permettre une meilleure dispersion de l'azote ammoniacal.

Les aires d'exercices seront raclées régulièrement, évitant ainsi les émanations importantes d'odeurs issues des fumiers.

Le stockage de fumiers se fera en grande partie en bout de champs.

Les niveaux de rejet évalués pour les sources d'émissions identifiées sur le site d'exploitation permettent de conclure à un impact sur la qualité de l'air qualifié de faible.

9. Conformité du projet avec les objectifs de qualité définis dans le SDAGE¹ Loire Bretagne et le SAGE² de la Vienne

d. Le SDAGE Loire-Bretagne

Conformité du projet avec le SDAGE :

L'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix est en conformité avec l'ensemble des orientations du SDAGE Loire-Bretagne

e. SAGE

Conformité du projet avec le SAGE :

L'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix est en conformité avec l'ensemble des règles et dispositions du SAGE Vienne

10. Effets de l'installation sur la commodité du voisinage

a. Bruits

Evaluation de l'impact :

L'étude de bruit réalisée en janvier 2014 a conclu à l'absence d'impact sonore généré par l'installation.

Les visites de terrain ont permis de constater que les nuisances sonores étaient faibles sur les différents sites de l'exploitation.

Le projet n'est pas nature à générer plus de bruit.

L'impact sur le voisinage du fait du bruit généré par l'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix peut être qualifié de très faible sur l'ensemble des sites.

¹SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

b. Vibrations

Évaluation de l'impact :

Absence de source de vibrations liées à l'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA.

L'impact sur le voisinage du fait des vibrations générées par l'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA peut être qualifié de nul sur l'ensemble du site.

c. Émissions lumineuses

Évaluation de l'impact :

Absence d'émissions lumineuses nocturnes.

L'impact sur le voisinage du fait des émissions lumineuses générées par l'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA peut être qualifié de nul sur l'ensemble du site.

d. Circulation des véhicules

Évaluation de l'impact :

Les comptages réalisés sur les axes à proximité de l'exploitation montrent que le trafic généré par l'activité agricole (de l'ordre d'une quinzaine de véhicules par jour) est entièrement négligeable par rapport au nombre de véhicules circulants.

Aucune perturbation particulière du trafic n'a été relevée sur ces voies du fait de l'exploitation agricole.

L'impact sur la circulation des véhicules générée par l'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix peut être qualifié de nul.

11. Effets sur les équilibres biologiques

Évaluation de l'impact :

L'impact de l'exploitation sur les équilibres biologiques peut être qualifié de très faible.

12. Effets de l'installation sur l'agriculture

Évaluation de l'impact :

L'impact des activités et projets de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix sur l'agriculture peut être considérée comme positif, car il contribue au développement de l'activité agricole et à sa consolidation sur le secteur d'implantation, ainsi qu'à une évolution importante de l'intérêt pédagogique du site.

L'impact de l'exploitation sur l'agriculture peut être qualifié de positive.

13. Effets de l'installation sur l'hygiène et la « santé »

Les risques sanitaires générés par l'exploitation sont très faibles :

- ⇒ Seul un risque a été retenu : zoonoses et agents intestinaux, du fait de la présence d'habitations à proximité du site d'exploitation.
- ⇒ La gestion de ce risque par l'exploitant est réalisée de façon satisfaisante, et qui permet une bonne maîtrise de ce dernier.

14. Effets de l'installation sur la salubrité et la sécurité publiques

Évaluation de l'impact :

L'impact de l'exploitation sur la salubrité publique peut être qualifié de très faible.

Toutes les précautions sont prises par l'exploitant afin d'assurer la sécurité publique. Les risques de pollutions, explosion, ou autre évènement pouvant causer des dommages à des tiers sont minimisés par l'exploitant.

Évaluation de l'impact :

L'impact de l'exploitation sur la sécurité publique peut être qualifié de très faible.

15. Effets de l'installation sur la protection des biens matériels et du patrimoine culturel

Évaluation de l'impact :

L'impact de l'exploitation sur les biens matériels et le patrimoine culturel peut être qualifié de nul.

16. Effet de l'installation sur la consommation énergétique

Évaluation de l'impact :

L'impact de la mise en place du projet sur la consommation énergétique sera une légère augmentation de la consommation électrique (éclairage du nouveau bâtiment) et une augmentation de la consommation en gasoil (nombre de rotations plus important pour l'évacuation des fumiers).

17. Conformité des installations avec les documents d'urbanisme

Conformité des installations :

Les installations et les projets de développement de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix sont conformes aux documents d'urbanisme de la commune de Verneuil-sur-Vienne.

III. Analyse de l'origine, de la nature et de la gravité des inconvénients susceptibles de résulter de l'exploitation de l'installation

1. Pollution des eaux

Origine la plus probable d'une pollution de l'air :	Ponctuelle <ul style="list-style-type: none">⇒ émission de poussières lors de la manipulation de la paille et du foin⇒ émission lors de la circulation sur les pistes en conditions atmosphérique sèche Accidentelle <ul style="list-style-type: none">⇒ dérèglement du fonctionnement d'un moteur
Nature probable d'une éventuelle pollution de l'air :	Gaz d'échappement Poussières organiques ou minérales
Gravité probable d'une éventuelle pollution de l'air :	Très Faible :

2. Pollution des sols

Origine la plus probable d'une pollution des sols	Accidentelle <ul style="list-style-type: none">⇒ fuite d'un véhicule⇒ fuite de la fosse à lisier ou de la fosse à purin⇒ renversement d'effluents liquides.
Nature probable d'une éventuelle pollution des sols	Effluent de ferme solide ou liquide (matière organique)
Gravité probable d'une éventuelle pollution des sols	Faible: un tel incident concernerait des volumes peu importants.

Les populations concernées sont très réduites.

3. Bruits et vibrations

a. Nombre et caractéristiques des appareils et machines bruyantes utilisées

Il n'y a aucune machine pouvant être qualifiée de bruyante utilisée couramment sur le site.

Les sources de bruit externes sur le site de l'exploitation agricole sont :

- ⇒ La circulation des véhicules
- ⇒ Le fonctionnement de certains matériels agricoles
- ⇒ Les cris des animaux

b. Niveau sonore de ces machines

Le niveau sonore du parc machines n'est pas connu.

c. Étude acoustique

Aucune étude acoustique n'a été réalisée dans le cadre des activités de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix.

d. Bruit ponctuel d'intensité sonore élevée

Aucun bruit ponctuel d'intensité sonore élevé ne se produit sur le site.

e. Vibrations prévisibles au niveau des habitations ou éléments à préserver les plus proches

Aucune vibration n'est attendue au niveau des habitations ou autre élément à préserver proche.

4. Effet sur le climat

Les activités de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix sont les suivantes :

- ⇒ élevage de bovins viande

- ⇒ élevage porcin
- ⇒ élevage ovin
- ⇒ cultures de fourrage pour l'alimentation des troupeaux bovins et ovins (maïs, céréales, paille, foin...)

Impacts :

Les impacts sur le climat de l'exploitation proviennent de la production de gaz à effet de serre du fait de l'activité de l'exploitation agricole. Les principales activités générant la production de GES sont :

- ⇒ production de méthane animal ;
- ⇒ utilisation d'engrais ;
- ⇒ consommation de carburant pour le fonctionnement des véhicules de l'exploitation;
- ⇒ consommation indirecte de carburant liée au trafic indirect généré par l'activité de l'exploitation (livraison, enlèvement).

Cette production est partiellement compensée par la fixation de carbone dans les sols, la présence de prairies, le maintien du boisement sur certaines parcelles.

L'impact des activités et de projets de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix sur le climat peut être considéré comme très faible du fait de la taille réduite de l'exploitation. La contribution de l'exploitation à la production de GES est très difficile à évaluer dans l'état actuel des connaissances.

IV. Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu

Le présent dossier est présenté dans le cadre d'une mise en conformité des installations l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix. Dans ce cadre, l'exploitant a pour projet la restructuration d'une partie de l'activité d'élevage ainsi que la construction d'une nouvelle stabulation lui permettant d'accueillir le troupeau allaitant en période d'hivernage.

1. Les autres options de développement envisagées mais rejetées

La direction de l'EPLEFPA des Vaseix a été chargée par le Conseil Régional du Limousin de rédiger un projet pour les 2 exploitations de Limoges les Vaseix et de Magnac -Laval dans le cadre de la fusion des 2 EPLEFPA qui a créé l'EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne.

Les gestionnaires de l'EPLEFPA ont construit différents scénarii avec le cahier des charges suivant :

- ⇒ Elaborer des systèmes de production différents en productions animales pour un intérêt pédagogique maximal
- ⇒ Proposer des systèmes viables permettant d'atteindre rapidement l'équilibre économique
- ⇒ Axer les systèmes sur l'innovation, le développement durable, la réalisation d'actions de recherche-expérimentation-développement.
- ⇒ Maintenir des dimensions d'élevage permettant la réalisation de travaux pratiques pour les apprenants mais surtout des études de systèmes réellement présents ou à venir dans la région.

Il s'agissait de concevoir des systèmes complémentaires au service d'une pédagogie innovante et des territoires

Deux scénarii ont donc été élaborés :

- ⇒ Scénario A :
 - Les Vaseix : élevage mixte bovin naisseur et engraisseur des femelles (150 vaches) avec un élevage ovin complémentaire de 300 brebis et un élevage porcin naisseur engraisseur de 85 truies et cela avec une main d'œuvre de 4 salariés.
 - Magnac Laval : élevage spécialisé ovin de 700 brebis prolifiques associé à un atelier d'engraissement de 250 taurillons et cela avec 2,5 salariés.
- ⇒ Scénario B
 - Les Vaseix : Même schéma que le scénario A
 - Magnac Laval : Elevage spécialisé de 1 100 brebis prolifiques et 2,5 salariés

Les 2 scénarii permettaient de proposer des systèmes de productions différents et complémentaires sur les 2 exploitations.

L'étude économique et financière a montré que seul le scénario A pouvait permettre d'atteindre à moyen terme l'équilibre que le Conseil Régional exigeait.

Ces 2 projets ont été présentés au Conseil Régional et à la profession agricole (Chambre Régionale et Départementale d'Agriculture). Cela nous a conforté dans la voie du scénario A.

Les gestionnaires de l'EPLFPA ont été amenés à définir les investissements nécessaires pour la mise en œuvre de projet traitant de l'élevage bovin ainsi reconfiguré :

- ⇒ Construction d'une stabulation libre pouvant loger 125 à 130 vaches et leurs veaux
- ⇒ Construction d'un hangar pour stocker foin, paille et céréales
- ⇒ Une partie de la surface de ce hangar couvre l'aire d'exercice d'une stabulation libre existante (25 places de plus et suppression des eaux brunes)
- ⇒ Acquisition de matériels performants pour améliorer l'efficacité du travail des 4 salariés de l'exploitation.

2. Raison des choix de développement

a. Choix des équipements techniques

Les équipements qui seront mis en place sont retenus pour leurs performances du point de vue technique. Ils sont choisis en fonction de critères très précis permettant d'assurer la rentabilité de l'élevage mais également une sécurité et une protection de l'environnement maximale.

b. Choix des dispositifs techniques

i. Construction d'une nouvelle stabulation

Les logettes anciennes situées sur le site des Logettes (qui seront démolies) ne répondaient plus du tout aux exigences de protection de l'environnement, et aux exigences techniques d'un élevage moderne. Ces structures dataient des années 1970 et ne répondent plus aux besoins de l'exploitant. Il a donc été décidé de leur démolition.

Dans la mesure où l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix doit se concentrer sur la gestion du troupeau reproducteur (vaches avec veaux et génisses), il est indispensable de mettre en place une structure moderne et efficace, permettant d'accueillir dans des conditions optimales d'un point de vue environnementale, technique et de bien être animal le troupeau bovin en période d'hivernage. Il a donc été décidé de la mise en place d'une nouvelle stabulation répondant à ces exigences.

ii. Critères de choix des parcelles d'épandage

Les parcelles épandables ont été choisies en fonction de :

- ⇒ leurs caractéristiques agro-pédologiques,
- ⇒ des zones d'exclusions réglementaires,
- ⇒ et de façon à répondre à toutes les exigences de la réglementation.

iii. Choix des techniques d'épandage des effluents

Les raisons des choix techniques d'épandage sont exposées ci-dessous :

- ⇒ L'épandage des fumiers est réalisé à l'aide d'un épandeur à hérissons verticaux permettant une dispersion optimale des effluents solides.
- ⇒ Les fumiers sont compostés en bout de champs. Cette « préparation » des effluents permet une meilleure disponibilité des nutriments lors de l'épandage et une diminution de la masse de l'effluent à épandre.
- ⇒ L'épandage en terrain agricole est la méthode la plus efficace pour valoriser les sous-produits agricoles.

V. Mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation

1. Performances attendues

TABLEAU 1 : PERFORMANCES ATTENDUES

Domaine concerné	Moyen de prévention et de réduction des pollutions	Effets sur l'environnement et évaluation de l'impact final	Niveau de nuisance attendue
Sol Sous sol Eaux souterraines	Imperméabilisation des zones de stockage de produits liquides (phytosanitaires, gazole, fuel, ...).	⇒ Aucune contamination possible liée au stockage de produits liquides	<u>Impact sur les sols :</u> Très faible <u>Impact sur les eaux souterraines</u> Très faible
	Aucun rejet d'eaux souillées au milieu naturel.	⇒ Pas de contamination des sols et des eaux souterraines liée à un rejet.	
	Toutes les eaux du site sont captées et redirigées vers les réseaux de collecte de la commune ou vers le milieu naturel (réseaux eaux usées, eaux pluviales).	⇒ Pas de contamination des sols et des eaux souterraines liée à un rejet.	
	Surveillance de l'imperméabilité des installations de stockage des effluents de ferme (fosse à lisier, fosse à purin, fumière).	⇒ Pas de contamination des sols et des eaux souterraines liée à une fuite accidentelle.	
	La cuve à gasoil est à double paroi et les zones de stockage et de livraison du carburant sont imperméabilisées.	⇒ Pas de contamination des sols liée à un renversement accidentel ou à une pollution chronique.	
	Mise a disposition de sciure faisant office d'absorbant dans les zones où sont transvasés ou stockés du gazole ou de l'huile.	⇒ Pas de contamination des sols et des eaux souterraines liée à un déversement accidentel d'hydrocarbure.	
	Effluents liquide et solides sont épandus suivant le plan d'épandage de l'exploitation. Ce plan prend en compte la capacité épuratoire des sols, la présence de captage d'eaux souterraines ...	⇒ Pas de contamination des sols et des eaux souterraines due à l'épandage des effluents de ferme.	

Domaine concerné	Moyen de prévention et de réduction des pollutions	Effets sur l'environnement et évaluation de l'impact final	Niveau de nuisance attendue
Eaux superficielles	Réseau séparatif eaux pluviales / eaux usées.	⇒ Pas de mélange des eaux souillées avec des eaux de pluie.	<u>Impact sur les eaux superficielles</u> Très faible
	Les liquides pouvant engendrer un risque de pollution sont stockés dans les bâtiments et sur rétention.	⇒ Pas de contamination des eaux superficielles liée à un déversement accidentel.	
	La cuve à gasoil est double paroi et les zone de stockage et de livraison du carburant sont imperméabilisées.	⇒ Pas de contamination des sols liée à un renversement accidentel ou à une pollution chronique.	
	Mise a disposition de sciure faisant office d'absorbant dans les zones où sont transvasés ou stockés du gazole ou de l'huile.	⇒ Pas de contamination des eaux superficielles liée à un déversement accidentel d'hydrocarbures.	
	Le plan d'épandage de l'exploitation prend en compte la nature des terrains et la topographie afin de limiter le risque de ruissellement. Une bande enherbée de 4 mètres est maintenue le long des cours d'eau	⇒ Pas de contamination des eaux superficielles par ruissellement lors des opérations d'épandage.	

Domaine concerné	Moyen de prévention et de réduction des pollutions	Effets sur l'environnement et évaluation de l'impact final	Niveau de nuisance attendue
Déchets	Tri interne des déchets.	⇒ Gestion conforme à la réglementation. ⇒ Pas de contamination du milieu par les déchets.	<u>Impact :</u> Inexistant.
	Valorisation des déchets métalliques.		
	Valorisation des déchets plastiques.		
	Valorisation énergétique des déchets de bois.		
	Evacuation régulière des déchets.		
	Prise en charge des déchets par des entreprises spécialisées et agréées.		
	Orientation des déchets vers des filières réglementaires.		
Air	Contrôle / entretien régulier des véhicules de l'exploitation.	⇒ Limitation des émissions de polluants atmosphériques	<u>Impact sur l'air :</u> Très faible
	Mise en place d'une optimisation des stockages d'effluents de ferme dans les parcelles afin de limiter les déplacements.	⇒ Limitation des émissions de polluants atmosphériques	<u>Risque pour la santé :</u> Inexistant
Paysages	Le projet de nouvelle stabulation prend en compte son intégration paysagère La présence d'autres bâtiments de ferme à proximité du nouveau bâtiment permettra de constituer un ensemble visuellement cohérent. L'activité agricole permet un maintien des grandes caractéristiques paysagères du secteur.	⇒ Pas de modification de l'aspect paysager du secteur	<u>Impact sur le paysage :</u> Positif

Domaine concerné	Moyen de prévention et de réduction des pollutions	Effets sur l'environnement et évaluation de l'impact final	Niveau de nuisance attendue
Commodité du voisinage	Les bâtiments sont bien intégrés dans leur environnement. Intégration paysagère du site (haies, espaces verts, couleur des bâtiments...).	⇒ Limitation de l'impact visuel	<u>Nuisance sur le voisinage:</u> Très faible
	Pas d'équipement bruyant installé sur les sites.	⇒ Limitation des nuisances sonores	
	Pas d'émission lumineuse.	⇒ Limitation des nuisances lumineuses	
	Gestion du stockage des effluents. Pratique du compostage en bout de champ.	⇒ Limitation des émissions d'odeurs	
Milieus naturels	Le site d'exploitation n'est pas implanté à proximité de milieux sensibles.	⇒ Effets très limités de l'installation sur la faune, la flore et les équilibres biologiques	<u>Nuisance sur les milieux naturels :</u> Très faible
	L'activité du site ne présente pas d'inconvénients pour la faune et la flore locale : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'impact des rejets de l'installation dans l'air est faible. ⇒ L'impact des rejets de l'installation dans les eaux superficielles et souterraines est très faible. ⇒ L'impact des rejets de l'installation dans le sol et le sous-sol est très faible. ⇒ L'impact des émissions de bruits est très faible. ⇒ L'impact du niveau de vibrations générées par l'activité du site est nul. 		
Biens matériels et patrimoine culturel	Absence de monuments classés à proximité du site.	⇒ Pas d'effets sur le patrimoine culturel	<u>Nuisances sur les biens matériels et sur le patrimoine culturel :</u> Nul
	Pas de petit patrimoine touché par l'activité du site	⇒ Pas d'effets sur le petit patrimoine présent à proximité du site.	
	Pas de travaux de terrassement actuellement prévus.	⇒ Pas d'effets sur le patrimoine archéologique	

Domaine concerné	Moyen de prévention et de réduction des pollutions	Effets sur l'environnement et évaluation de l'impact final	Niveau de nuisance attendue
Trafic local	Les modifications apportées par le projet de développement de l'exploitation n'est pas de nature à induire un impact significatif sur le trafic local.	⇒ Pas d'effet sur le trafic routier	<u>Nuisance sur le trafic routier :</u> Nul
Hygiène et salubrité publique	Des campagnes de dératisation et de désinsectisation sont menées régulièrement. Les cadavres d'animaux sont enlevés dans les plus brefs délais par le service d'équarrissage. Les déchets seront triés, stockés et traités de façon stricte afin de répondre aux exigences de la réglementation.	⇒ Pas d'effets sur l'hygiène et la salubrité publique	<u>Nuisances sur l'hygiène et la salubrité publique :</u> Nul

2. Estimation des coûts liés à la protection de l'environnement

TABLEAU 2 : ESTIMATION DES COÛTS LIÉS A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Objet	Estimation du coût
Protection de l'environnement	
Achat d'une cuve de gazole double parois	3 000 €
Achat de rétention pour le stockage de l'huile	2 000 €
Mise en place des différentes gouttières pour le captage des eaux de pluie	20 000 €
Aménagement de l'aire de lavage	3 000 €
Salubrité	
Dératisation	1 000 €
Gestion de la fertilisation et des phytosanitaires	
Aménagement du local pour les phytosanitaires	500 €
Matériel d'épandage des effluents solides et liquides	5 000€
Protection de la ressource en eau	
Construction de la nouvelle stabulation en remplacement des 2 logettes vétustes	350 000 €

VI. Les conditions de remise en état du site après exploitation

Les services de la préfecture seront prévenus de la cessation d'activité. Après l'arrêt de l'activité, tous les effluents liquides seront pompés et évacués vers des filières de traitement adaptées. Les effluents solides seront épandus suivant l'arrêté d'autorisation. Les déchets seront éliminés conformément à la réglementation.

Les bâtiments sont construits en dur et ont une durée de vie d'environ 30 ans avec un entretien régulier.

Plusieurs scénarii sont possibles suite à l'arrêt de l'activité par l'exploitant :

- ⇒ L'élevage peut être repris tout ou partie par un autre exploitant. Celui-ci pourra continuer la production actuelle ou s'orienter vers un autre type d'élevage.
- ⇒ Les équipements seront démontés, les stockages évacués, les déchets éliminés suivant des filières agréées. Les bâtiments pourront être affectés à une autre utilisation.
- ⇒ Les bâtiments pourront être démolis.

Dans tous les cas, les obligations découlant de la réglementation en vigueur seront à respecter.



Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du dispositif «Installations Classées pour la Protection de l'Environnement »

RESUME NON TECHNIQUE - ETUDE DES DANGERS

BUREAU D'ETUDES
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE



11 février 2014
Créé par : **Eco SAVE**

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du dispositif «Installations Classées pour la Protection de l'Environnement »

Résumé non technique - Etude des Dangers

Sommaire

I.	RISQUES LIES AUX STOCKAGES	30
A.	STOCKAGES INTERIEURS	30
I.	RISQUE INCENDIE	30
II.	RISQUE EXPLOSION	30
III.	PRECISIONS RELATIVES AU PHENOMENE D'AUTO-INFLAMMATION DU FOIN	30
B.	STOCKAGES EXTERIEURS	31
I.	RISQUE INCENDIE	31
II.	RISQUE EXPLOSION	31
III.	RISQUE DE POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX	31
II.	RISQUES LIES AUX PROCEDES ET EQUIPEMENTS	31
1.	RISQUE DE POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX	31
2.	RISQUE INCENDIE	32
III.	CARTOGRAPHIE DES ZONES DE RISQUES	32
1.	ZONES DE RISQUE	32
A.	RISQUE EXPLOSION	32
B.	RISQUE INCENDIE	34
2.	CARTOGRAPHIE	34
IV.	ANALYSE DES CAUSES	37
1.	POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS	38
2.	INCENDIE	39
3.	EXPLOSION	41
V.	MESURES DE PREVENTION MISES EN PLACE ET PREVUES	42
1.	POLLUTION DES EAUX ET DU SOL	42
2.	INCENDIE ET EXPLOSION	43
VI.	NATURE DES CONSEQUENCES POSSIBLES	45
1.	POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS	45
2.	INCENDIE, EXPLOSION	45
A.	EFFETS DUS A LA CHALEUR DEGAGEE PAR LE FOYER	45
B.	POLLUTION DE L'AIR	45
3.	POLLUTION DES EAUX ET DU SOL PAR LES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE	46

4.	PROPAGATION DE L'INCENDIE	46
VII.	MOYENS D'INTERVENTION.....	46
1.	PREMIERE INTERVENTION	46
2.	SECONDE INTERVENTION	47

Cartes

Carte 1 : Cartographie des zones de risque : site principal et porcherie (échelle : 1/2 000 ^{ème}) .	35
Carte 2 : Cartographie des zones de risque : site de "Chabanne" et des "Logettes" (échelle : 1/2 000 ^{ème}).....	36

Tableaux

Tableau 1 : Effets des surpressions sur les structures	32
Tableau 2 : Effet des surpressions sur l'homme	32
Tableau 3 : Distances d'effet des flux thermiques.....	34
Tableau 4 : Moyens de prévention - Pollution des eaux et des sols	42
Tableau 5 : Moyens de prévention - Incendie/explosion	43

Figures

Figure 1 : Arbre des causes "Pollution des eaux et des sols".....	38
Figure 2 : Arbre des causes "Incendie"	40
Figure 3 : Arbre des causes "Explosion"	41

I. Risques liés aux stockages

a. Stockages intérieurs

i. Risque incendie

Ce risque est principalement lié :

- ⇒ à la présence de stockages importants de paille et de foin dans les différents sites de l'exploitation, et ceci à deux niveaux :
 - à titre de produit organique facilement combustible ;
 - à titre de source d'ignition : en effet, le phénomène d'auto-échauffement peut amener le foin à sa température d'auto-inflammation
- ⇒ à la présence de produits inflammables (huile, carburants...) dans l'atelier de réparation (site principal).

ii. Risque explosion

Ce risque est principalement lié :

- ⇒ au risque incendie ;
- ⇒ au stockage d'ammonitrates ;
- ⇒ la présence de poussières, entraînant la formation d'une atmosphère explosive dans les silos de stockage.

iii. Précisions relatives au phénomène d'auto-inflammation du foin

Un rapport d'étude de l'INERIS édité en février 2005¹ indique plusieurs notions importantes pour l'évaluation de ce risque :

- ⇒ l'auto-échauffement d'un produit concerne des réactions exothermiques impliquant ou non l'oxygène de l'air ambiant, avec la caractéristique que la production de chaleur est plus rapide que la dissipation de cette même chaleur. Il s'ensuit une montée en température du produit susceptible, dans certains cas, de déclencher un incendie par le processus d'auto-inflammation ;
 - ✓ le phénomène d'auto-échauffement repose sur les deux paramètres principaux :
 - la température du produit et la température ambiante (aspects liés aux sources de chaleur favorisant l'élévation de la température du

¹ RAPPORT D'ÉTUDE INERIS 01/02/2005 - N° DRA – 2005 - 46055

Méthodes pour l'évaluation et la prévention des risques accidentels (DRA 35 - rapport W 11) - Connaissance des phénomènes d'autoéchauffement des solides combustibles

produit tels que la température ambiante, la fermentation et la condensation de vapeur d'eau) ;

- la dimension du stockage (aspects liés aux échanges thermiques et massifs).
- ⇒ Le phénomène d'auto-échauffement du foin a fait l'objet de nombreux travaux de recherches qui ont mis en évidence que l'auto-inflammation du foin ne s'est jamais produite pour une teneur en humidité inférieure à 30 %. Ainsi, le contrôle de l'humidité de ce produit devrait éliminer le risque d'inflammation.
- ⇒ les incendies dus à un processus d'auto-inflammation se caractérisent par le fait qu'ils sont difficiles à éteindre, car il est malaisé de les détecter suffisamment tôt. Ils se développent au sein du stockage et ils peuvent toucher d'importants volumes de produits.

b. Stockages extérieurs

i. Risque incendie

Ce risque est principalement lié :

- ⇒ au stockage de paille ou de foin en extérieur.

ii. Risque explosion

Ce risque est principalement lié :

- ⇒ au risque incendie.

iii. Risque de pollution des sols et des eaux

Ce risque est principalement lié :

- ⇒ au stockage d'effluents de ferme
- ⇒ au transport des effluents lors des opérations d'épandage
- ⇒ au stockage de fuel
- ⇒ au stockage des engrais minéraux

II. Risques liés aux procédés et équipements

1. Risque de pollution des sols et des eaux

Ce risque est principalement lié :

- ⇒ au transport de matières entre les différents sites d'exploitation (engrais minéraux, engrais de ferme, aliments, produits phytosanitaires...);
- ⇒ aux travaux d'épandage des engrais de ferme et des engrais minéraux ;
- ⇒ à la manipulation et l'utilisation de produits phytosanitaires.

2. Risque incendie

Ce risque est principalement lié aux différents travaux de réparation sur le matériel agricole nécessitant l'utilisation de chaleur (soudure, par exemple).

III. Cartographie des zones de risques

1. Zones de risque

a. Risque explosion

Le tableau ci-dessous résume les atteintes aux structures et à l'homme en fonction du niveau de surpression (d'après l'INRS).

TABLEAU 1 : EFFETS DES SURPRESSIONS SUR LES STRUCTURES

Surpression brutale (mbar)	Dégâts correspondants sur les structures
40 à 70	Bris des vitres, parfois dislocation des châssis
70 à 150	Lézardes et flexions des parois de plâtre ; cassure des plaques de fibrociments. Dislocation, gondolage des cloisons et des toits de tôles ondulés, des panneaux de bois.
150 à 250	Lézardes, cassures des murs en béton ou en parpaings, non armés, de 20 à 30 cm d'épaisseur
200 à 600	Rupture de réservoirs aériens (hydrocarbures, etc.)
500 à 600	Bombement ou rupture des murs de briques, non armés, de 20 à 30 cm d'épaisseur
700 à 1000	Renversement de wagons chargés, destruction de murs en béton armé. Soufflage de murs en brique

TABLEAU 2 : EFFET DES SURPRESSIONS SUR L'HOMME

Surpression brutale (mbar)	Effet sur l'homme
200	Supportée sans danger

Surpression brutale (mbar)	Effet sur l'homme
300	Peut entraîner la rupture du tympan
500	Limite de ce qui peut être supporté avec protections des oreilles
1000	Peut provoquer des lésions graves aux oreilles et aux poumons
> 5000	Peut être mortelle

Les valeurs de références pour les installations classées sont les suivantes (arrêté du 29 septembre 2005) :

- ⇒ Effets sur les structures :
 - 20 mbar, seuil des destructions de vitres significatives ;
 - 50 mbar, seuil des dégâts légers sur les structures ;
 - 140 mbar : seuil des dégâts graves sur les structures ;
 - 200 mbar : seuil des effets domino ;
 - 300 mbar : seuil des dégâts très graves sur les structures.
- ⇒ Effets sur l'homme :
 - 20 mbar : seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des effets indirects par bris de vitre sur l'homme ;
 - 50 mbar : seuils des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine (toujours par effet indirect du type effondrement partiel d'une structure) ;
 - 140 mbar : seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
 - 200 mbar : seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine.

Sur l'exploitation agricole, il existe deux sources d'explosion potentielle :

Source	Lieu de stockage	Evaluation de la Distance d'effet pour une surpression de 50 mbar
Ciel de la cuve à gazole	Site principal, dans le local de stockage des carburants (bâtiment n°4)	50 m
Stockage d'ammonitrates	Site principal, à l'étage du bâtiment (bâtiment n°4)	50 m

Note : en l'absence d'une simulation spécifique du risque explosion, cette évaluation a été faite à partir des données disponibles dans la bibliographie. La valeur la plus majorante a été retenue.

b. Risque incendie

Le tableau ci-dessous résume les atteintes aux structures et à l'homme en fonction du niveau du flux thermique (d'après le CNPP).

TABLEAU 3 : DISTANCES D'EFFET DES FLUX THERMIQUES

Flux thermique	Effets sur l'homme	Effets sur les structures
3 kW/m ²	Seuil des effets irréversibles délimitant la « zone des dangers significatifs pour la vie humaine » - SEI	
5 kW/m ²	Seuil des effets létaux délimitant la « zone des dangers graves pour la vie humaine » mentionnée à l'article L.515-16 du code de l'environnement – SEL	Seuil des destructions des vitres significatives
8 kW/m ²	Seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone des dangers très graves pour la vie humaine » mentionnée à l'article L.515-16 du code de l'environnement - SELS	Seuil des effets domino et correspondant au seuil des dégâts graves sur les structures, hors structure « béton »

Dans le cas des stockages de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix, la zone de flux thermique de 3 kW/m² est estimée dans le cas de stockage de paille à un maximum de 30 mètres autour de la source.

Note : En l'absence d'une simulation spécifique des flux thermiques, cette évaluation a été faite à partir des données disponibles dans la bibliographie. La valeur la plus majorant a été retenue.

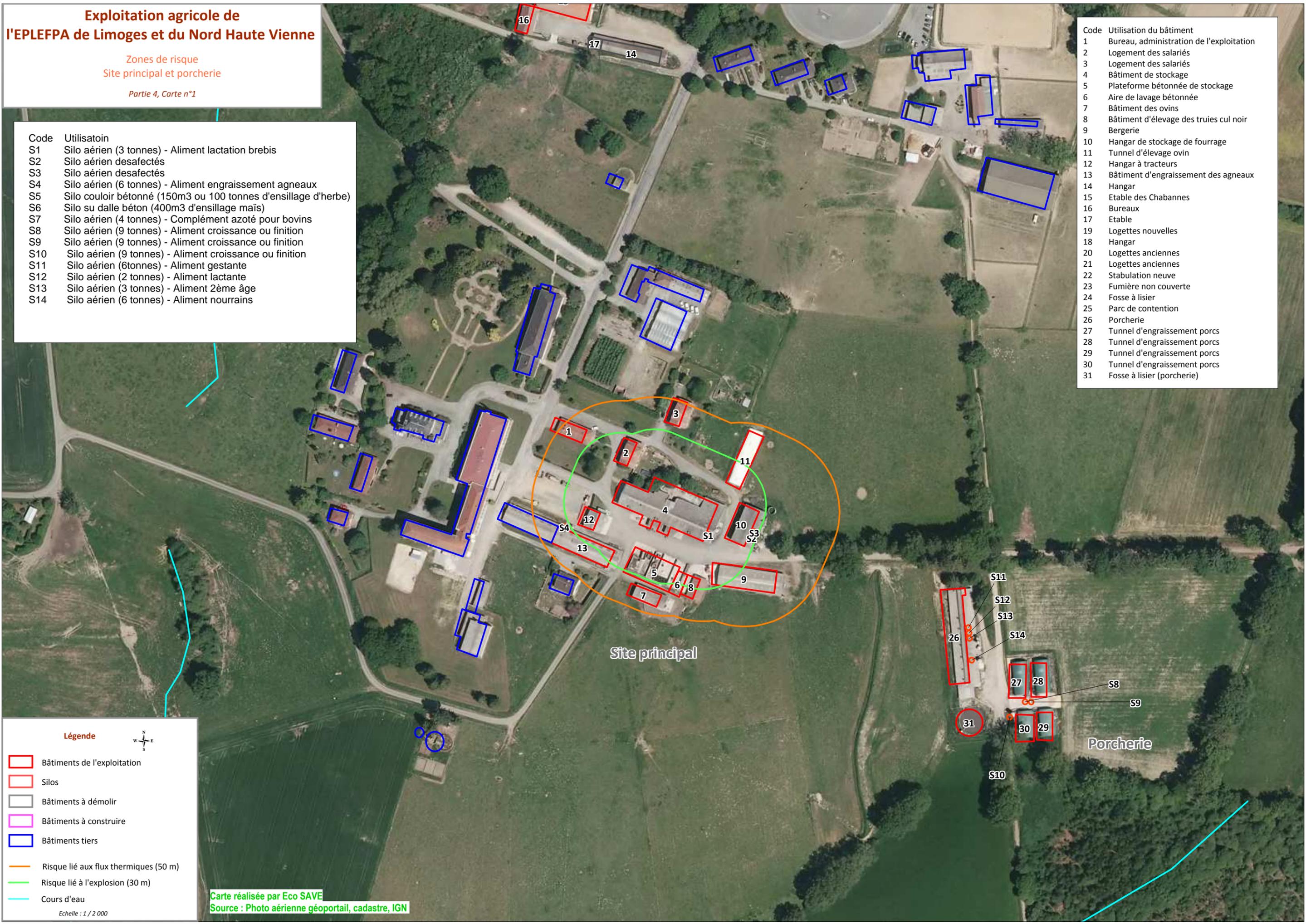
2. Cartographie

Exploitation agricole de l'EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne

Zones de risque
Site principal et porcherie
Partie 4, Carte n°1

Code	Utilisateur
S1	Silo aérien (3 tonnes) - Aliment lactation brebis
S2	Silo aérien desaffectés
S3	Silo aérien desaffectés
S4	Silo aérien (6 tonnes) - Aliment engraissement agneaux
S5	Silo couloir bétonné (150m3 ou 100 tonnes d'ensilage d'herbe)
S6	Silo su dalle béton (400m3 d'ensilage maïs)
S7	Silo aérien (4 tonnes) - Complément azoté pour bovins
S8	Silo aérien (9 tonnes) - Aliment croissance ou finition
S9	Silo aérien (9 tonnes) - Aliment croissance ou finition
S10	Silo aérien (9 tonnes) - Aliment croissance ou finition
S11	Silo aérien (6 tonnes) - Aliment gestante
S12	Silo aérien (2 tonnes) - Aliment lactante
S13	Silo aérien (3 tonnes) - Aliment 2ème âge
S14	Silo aérien (6 tonnes) - Aliment nourains

Code	Utilisation du bâtiment
1	Bureau, administration de l'exploitation
2	Logement des salariés
3	Logement des salariés
4	Bâtiment de stockage
5	Plateforme bétonnée de stockage
6	Aire de lavage bétonnée
7	Bâtiment des ovins
8	Bâtiment d'élevage des truies cul noir
9	Bergerie
10	Hangar de stockage de fourrage
11	Tunnel d'élevage ovin
12	Hangar à tracteurs
13	Bâtiment d'engraissement des agneaux
14	Hangar
15	Etable des Chabannes
16	Bureaux
17	Etable
19	Logettes nouvelles
18	Hangar
20	Logettes anciennes
21	Logettes anciennes
22	Stabulation neuve
23	Fumière non couverte
24	Fosse à lisier
25	Parc de contention
26	Porcherie
27	Tunnel d'engraissement porcs
28	Tunnel d'engraissement porcs
29	Tunnel d'engraissement porcs
30	Tunnel d'engraissement porcs
31	Fosse à lisier (porcherie)



Légende

- Bâtiments de l'exploitation
- Silos
- Bâtiments à démolir
- Bâtiments à construire
- Bâtiments tiers
- Risque lié aux flux thermiques (50 m)
- Risque lié à l'explosion (30 m)
- Cours d'eau

Echelle : 1 / 2 000

Carte réalisée par Eco SAVE
Source : Photo aérienne géoportail, cadastre, IGN

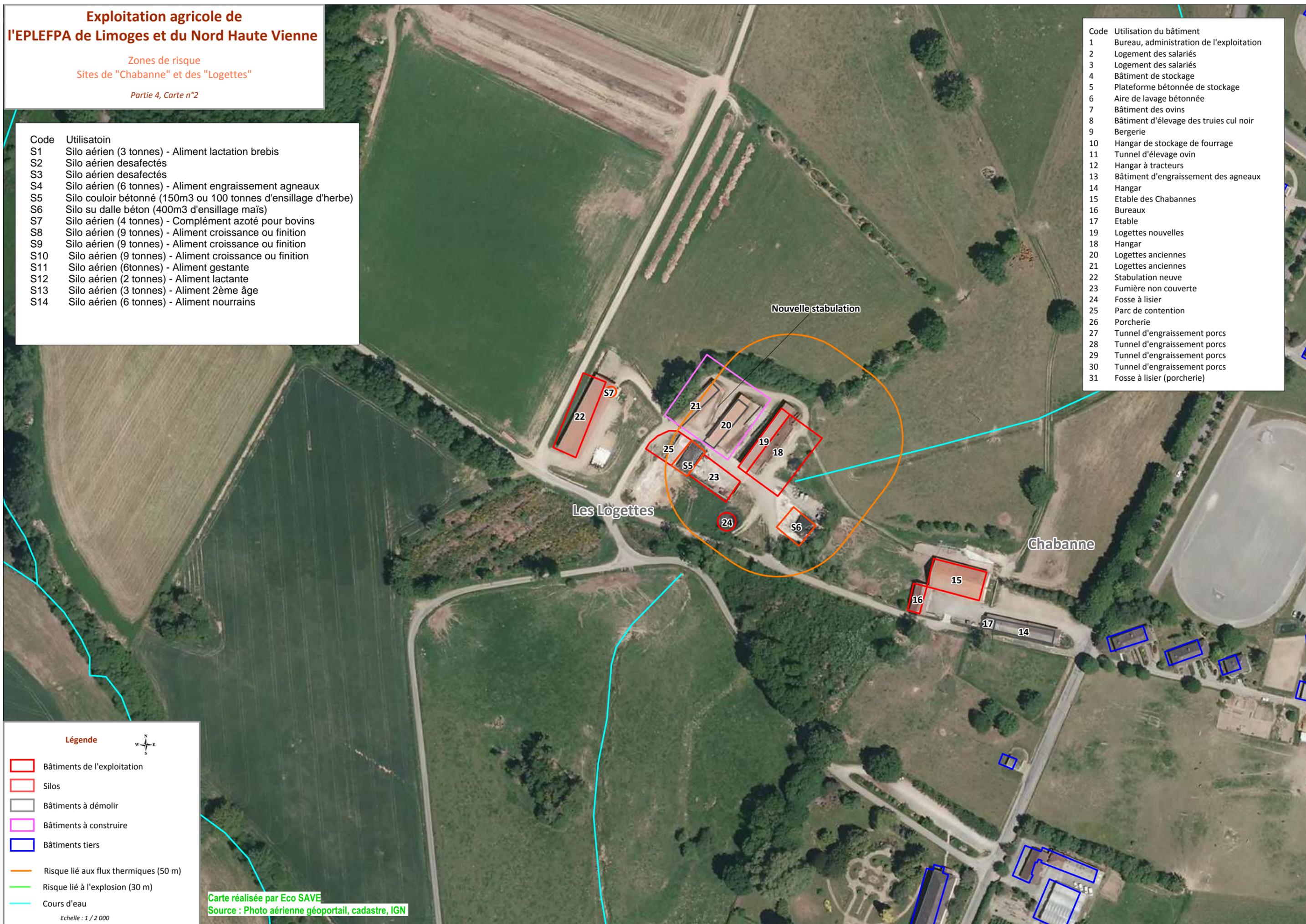
Exploitation agricole de l'EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne

Zones de risque
Sites de "Chabanne" et des "Logettes"

Partie 4, Carte n°2

Code	Utilisatoin
S1	Silo aérien (3 tonnes) - Aliment lactation brebis
S2	Silo aérien desaffectés
S3	Silo aérien desaffectés
S4	Silo aérien (6 tonnes) - Aliment engraissement agneaux
S5	Silo couloir bétonné (150m3 ou 100 tonnes d'ensilage d'herbe)
S6	Silo su dalle béton (400m3 d'ensilage maïs)
S7	Silo aérien (4 tonnes) - Complément azoté pour bovins
S8	Silo aérien (9 tonnes) - Aliment croissance ou finition
S9	Silo aérien (9 tonnes) - Aliment croissance ou finition
S10	Silo aérien (9 tonnes) - Aliment croissance ou finition
S11	Silo aérien (6tonnes) - Aliment gestante
S12	Silo aérien (2 tonnes) - Aliment lactante
S13	Silo aérien (3 tonnes) - Aliment 2ème âge
S14	Silo aérien (6 tonnes) - Aliment nourrains

Code	Utilisation du bâtiment
1	Bureau, administration de l'exploitation
2	Logement des salariés
3	Logement des salariés
4	Bâtiment de stockage
5	Plateforme bétonnée de stockage
6	Aire de lavage bétonnée
7	Bâtiment des ovins
8	Bâtiment d'élevage des truies cul noir
9	Bergerie
10	Hangar de stockage de fourrage
11	Tunnel d'élevage ovin
12	Hangar à tracteurs
13	Bâtiment d'engraissement des agneaux
14	Hangar
15	Etable des Chabannes
16	Bureaux
17	Etable
18	Logettes nouvelles
19	Hangar
20	Logettes anciennes
21	Logettes anciennes
22	Stabulation neuve
23	Fumière non couverte
24	Fosse à lisier
25	Parc de contention
26	Porcherie
27	Tunnel d'engraissement porcs
28	Tunnel d'engraissement porcs
29	Tunnel d'engraissement porcs
30	Tunnel d'engraissement porcs
31	Fosse à lisier (porcherie)



Légende

- Bâtiments de l'exploitation
- Silos
- Bâtiments à démolir
- Bâtiments à construire
- Bâtiments tiers
- Risque lié aux flux thermiques (50 m)
- Risque lié à l'explosion (30 m)
- Cours d'eau

N
W E
S

Carte réalisée par Eco SAVE
Source : Photo aérienne géoportail, cadastre, IGN

Echelle : 1 / 2 000

IV. Analyse des causes

L'analyse des risques permet de retenir les scénarios suivants :

Pollution des eaux et des sols due :

- ⇒ à une fuite d'un stockage de liquides ou lors de l'opération de distribution de carburant ;
- ⇒ à un déversement accidentel d'un stockage de liquides ;
- ⇒ au renversement d'un véhicule réalisant un transport de matières ou des travaux d'épandages (engrais de ferme, engrais minéral, phytosanitaires)

Incendie au niveau :

- ⇒ du stockage de l'atelier de réparation ;
- ⇒ du stockage de gazole ;
- ⇒ du stockage de foin et de paille.

Explosion au niveau :

- ⇒ du stockage d'ammonitrates ;
- ⇒ du ciel de la cuve de stockage de gazole.

1. Pollution des eaux et des sols

L'arbre des causes retenu pour évaluer la pollution des eaux et des sols est le suivant :

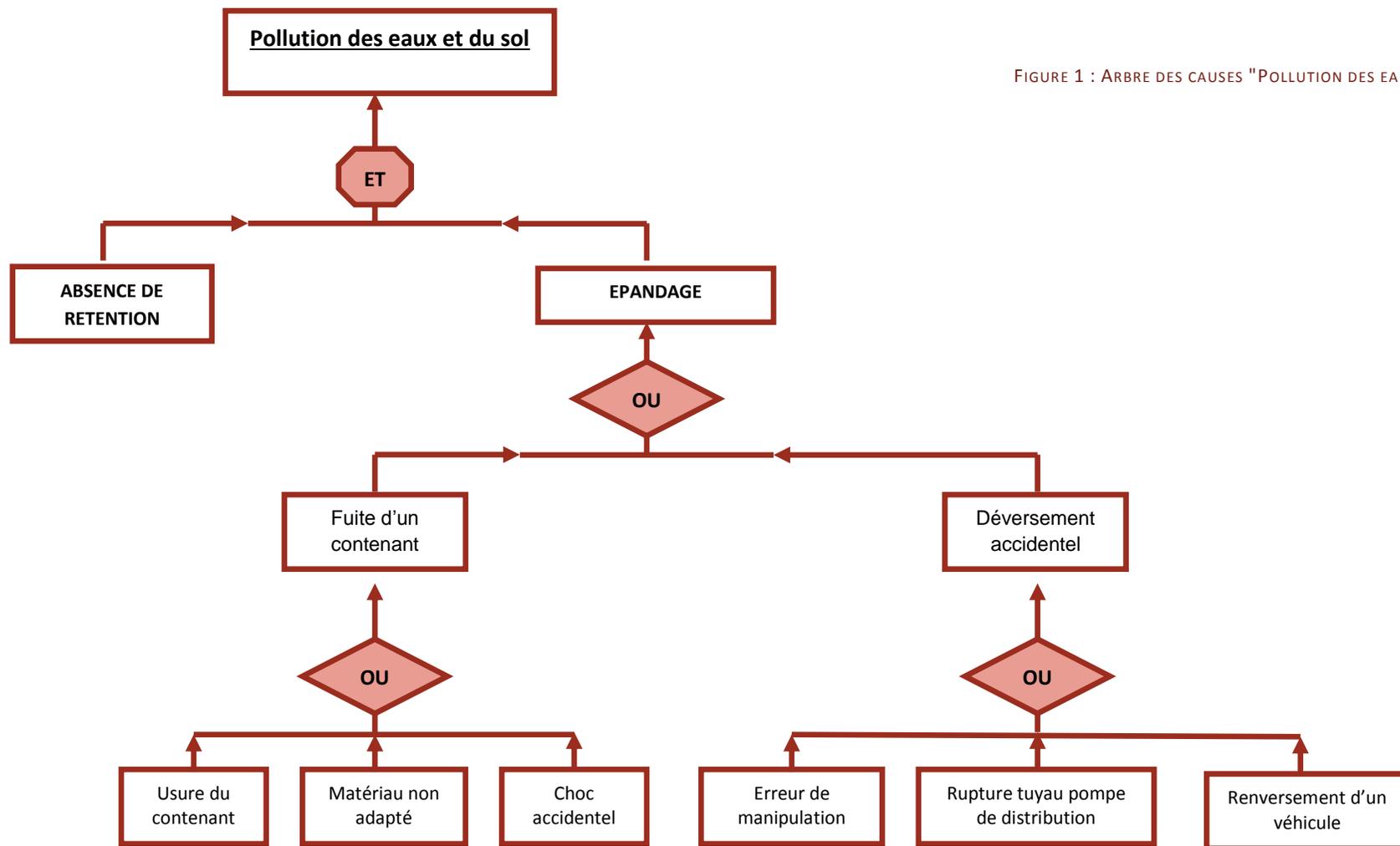


FIGURE 1 : ARBRE DES CAUSES "POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS"

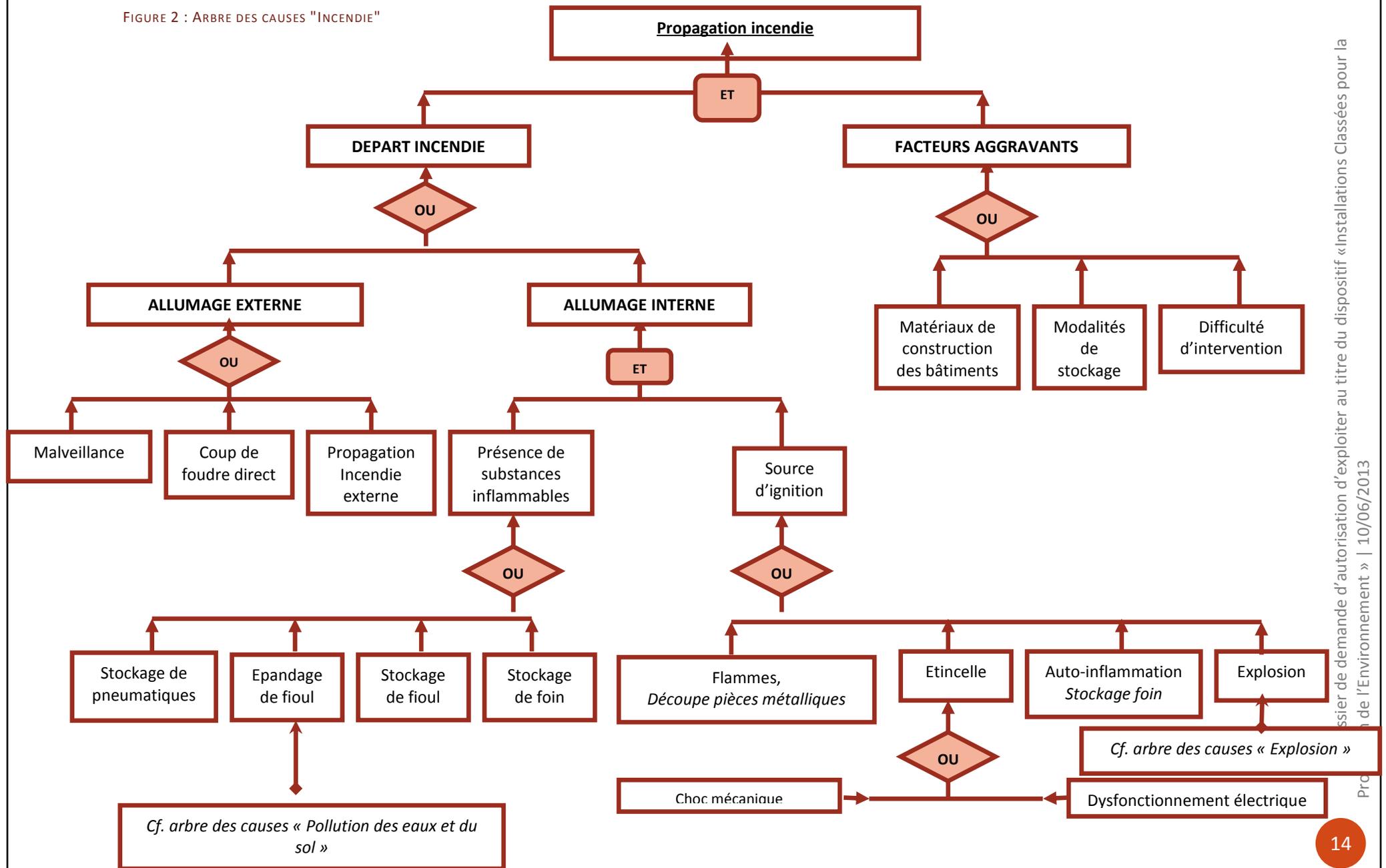
2. Incendie

L'arbre des causes retenu pour évaluer les causes d'incendie est présenté à la page suivante :

Remarque :

L'analyse des risques liés aux produits présents sur le site n'a pas fait apparaître le risque de mélange de produits incompatibles pouvant générer une réaction exothermique. Cette source d'ignition n'apparaît donc pas à la base de l'arbre des causes « Incendie » comme source d'ignition envisageable.

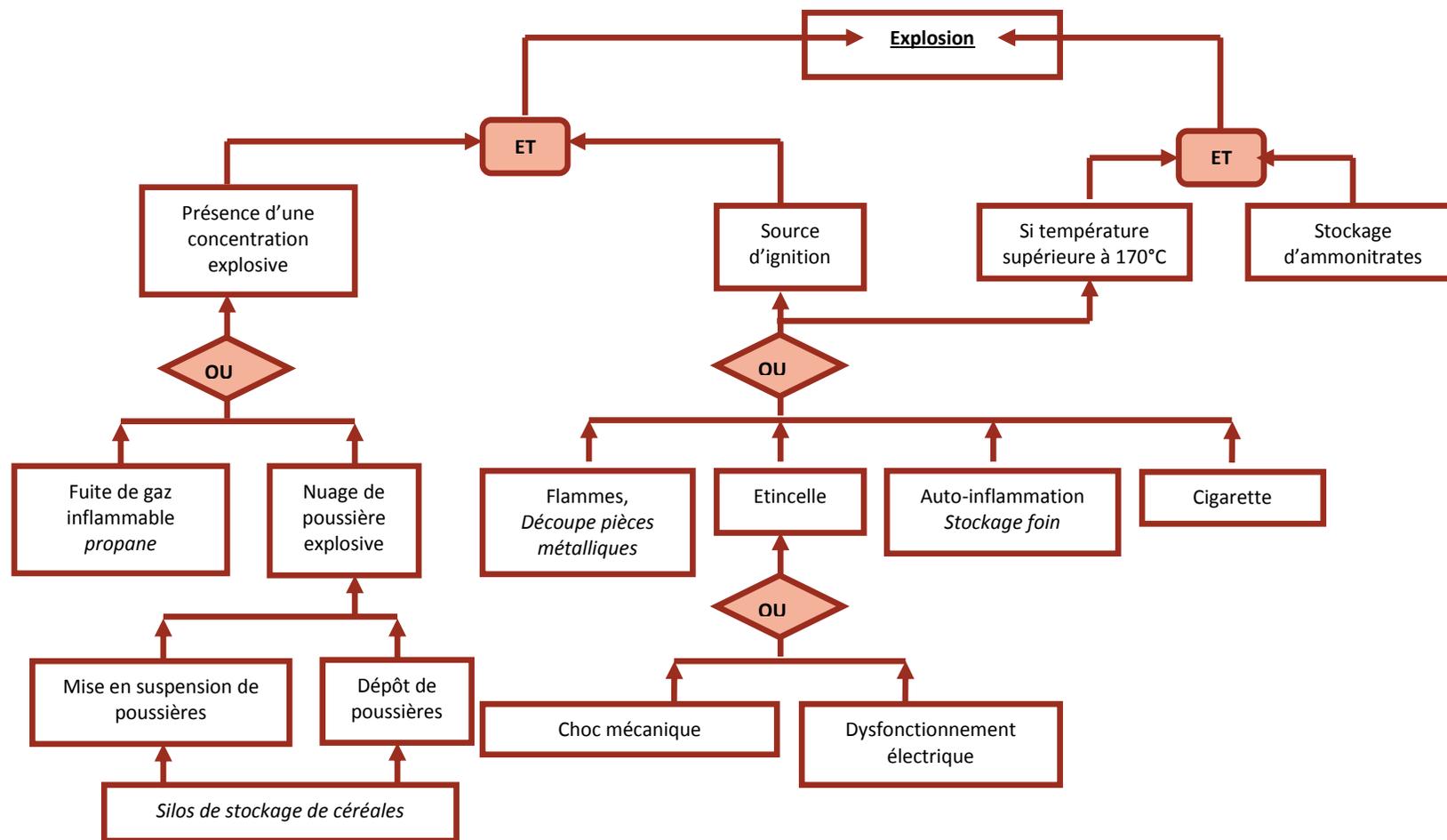
FIGURE 2 : ARBRE DES CAUSES "INCENDIE"



3. Explosion

L'arbre des causes retenu pour évaluer les causes d'explosion est présenté ci-dessous :

FIGURE 3 : ARBRE DES CAUSES "EXPLOSION"



V. Mesures de prévention mises en place et prévues

Le choix de séparer l'exploitation en quatre sites permet de limiter l'effet domino en cas d'incident.

1. Pollution des eaux et du sol

TABLEAU 4 : MOYENS DE PREVENTION - POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS

Évènements redoutés	Cause de l'évènement	Moyens de prévention mis en œuvre et prévus
Fuite d'un contenant	Usure du contenant	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La cuve de stockage de fioul appartient à l'exploitation. L'entretien de ces équipements est régulièrement réalisé. ⇒ Les autres produits liquides sont dans leur bidon d'origine. ⇒ Aucun stockage n'est enterré. ⇒ Un contrôle visuel régulier de l'état des récipients de stockage est réalisé. ⇒ Le stockage des liquides se fait uniquement dans des pièces fermées : détection visuelle rapide de la présence d'une fuite sur un stockage.
	Matériau du contenant non adapté	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les produits achetés (sauf le fioul) sont conservés dans leur emballage d'origine ⇒ Pas de transvasement dans des contenants de plus petite capacité ⇒ La cuve de stockage du fioul est en plastique adaptée au stockage d'hydrocarbures.
	Choc accidentel	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les manœuvres des engins d'exploitation et des véhicules en maintenance sur le site sont réalisées par du personnel formé à la conduite de ces engins. ⇒ Tous les produits sont stockés hors du passage des engins agricoles
Déversement accidentel	Erreur de manipulation	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le personnel manipulant les produits liquides dangereux ou polluants sont sensibilisés aux dangers qu'ils représentent. ⇒ Les manipulations de liquides, autant que faire se peut, ne sont réalisées que sur des surfaces étanches.
	Rupture du tuyau de la pompe de distribution	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contrôle visuel régulier de l'état d'usure du tuyau ⇒ Les opérations de transfert du fioul se font sur une aire bétonnée étanche.

Évènements redoutés	Cause de l'évènement	Moyens de prévention mis en œuvre et prévus
	Renversement accidentel d'un véhicule transportant des matières potentiellement polluantes	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'exploitant essaie de limiter au maximum ce type de transport. ⇒ Les chauffeurs des véhicules sont formés et accoutumés au maniement des engins utilisés sur l'exploitation. ⇒ Lorsqu'un nouveau véhicule est acquis ou emprunté, les chauffeurs sont formés à son utilisation.
Épandage	Fuite d'un contenant Déversement accidentel	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les produits liquides (hors fuel) sont stockés uniquement à l'intérieur des bâtiments ⇒ Les stockages de liquide se fait sur rétention.
Facteurs aggravants	Absence de rétention	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise sur rétention de l'ensemble des stockages de liquides dans l'atelier de réparation des engins agricoles, ainsi que du stockage de gasoil.

2. Incendie et explosion

La prévention du risque incendie se fait en agissant sur le « triangle de feu » qui correspond à la présence simultanée du combustible, du comburant et de la source d'énergie. La suppression d'un seul de ces trois éléments annule le risque incendie. La prévention du risque d'explosion se fait en supprimant les possibilités de formation d'atmosphères explosives.

TABLEAU 5 : MOYENS DE PREVENTION - INCENDIE/EXPLOSION

Evènements redoutés	Cause de l'évènement	Moyens de prévention mis en œuvre et prévus	
Incendie interne Allumage interne	Présence de substances inflammables	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les substances inflammables sont stockées à distance de toute source de chaleur, de préférence dans un local fermé à clef. 	
	Source d'ignition	Flammes	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les travaux de soudure se font à l'écart des zones de stockage
		Étincelles	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les installations électriques sont contrôlées au plus tous les ans afin de s'assurer de la conformité du système électrique sur l'ensemble de l'exploitation.
		Auto-inflammation	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le stockage du foin est réalisé principalement dans des locaux bien aérés. ⇒ Les stockages de foin et de paille sont implantés dans la mesure du possible dans des bâtiments séparés des autres zones d'activité de l'exploitation et des animaux.
	Cigarette	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments de l'exploitation. 	
Allumage externe	Malveillance	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les sites de l'exploitation est surveillé régulièrement par du personnel résidant à proximité du site. 	

Evènements redoutés	Cause de l'évènement	Moyens de prévention mis en œuvre et prévus
	Foudre	⇒ Les bâtiments comportent un réseau avec un système d'interconnexion de toutes les masses métalliques.
	Incendie externe	⇒ Risque d'effet domino inexistant : pas d'installation à risques dans l'environnement proche des sites de l'exploitation
Facteurs aggravants	Matériaux de construction	⇒ Les bâtiments sont principalement construits en pierres, brique, parpaings, acier.
	Modalités de stockage	⇒ Les produits inflammables ou explosifs sont stockés séparément dans des locaux fermés.
	Difficulté d'intervention	⇒ L'ensemble des installations de l'exploitation est facilement accessible aux véhicules de secours : terrain stabilisé, allées larges pour les besoins de l'exploitation ⇒ Présence d'au moins deux accès différents pour chaque site d'exploitation.

3. Cas spécifique du stockage d'ammonitrate

- ⇒ Les sacs d'ammonitrate sont stockés à l'étage du bâtiment n°4 sur le site principal de l'exploitation.
- ⇒ Les big-bags contenant les ammonitrates sont identifiés, à l'aide des documents commerciaux.
- ⇒ La zone de stockage est maintenue en parfaite état de propreté. La zone de stockage est sèche.
- ⇒ Il est interdit de fumer dans le bâtiment.
- ⇒ Toutes dispositions seront prises pour supprimer les points chauds pouvant conduire à une réaction de décomposition.
- ⇒ Dans les locaux de stockage, les procédés de chauffage à flamme ou à résistance électrique sont interdits.
- ⇒ Toute intervention pour maintenance dans les installations de stockage nécessite un permis de feu délivré par le responsable de l'exploitation des installations.
- ⇒ Les circuits et les matériels électriques sont en bon état, conformes et régulièrement vérifiés.
- ⇒ Il n'exista pas d'autre stockage à proximité des ammonitrates notamment les matières combustibles (hydrocarbures, paille, bois, sciure), les gaz comprimés et les produits phytosanitaires.
- ⇒ Toutes dispositions sont prises par l'exploitant pour prévenir les risques liés aux produits incompatibles avec les ammonitrates, et pour prévenir toute contamination des ammonitrates par les produits réducteurs en général, notamment : chlorures, poudres métalliques, nitrites, sels de cuivre, acides concentrés, soufre élémentaire, phosphore élémentaire et tous produits pouvant catalyser une réaction de décomposition explosive.
- ⇒ Des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs) sont présents à proximité du stockage.

- ⇒ Un affichage actualisé et visible des consignes de sécurité sera implanté.

VI. Nature des conséquences possibles

1. Pollution des eaux et des sols

Si, malgré les mesures de prévention décrites ci-dessus, l'évènement redouté « déversement/épandage accidentel » survenait, les conséquences seraient limitées. En effet, les deux cas suivants pourraient se présenter :

- ⇒ Cas le plus probable : les produits liquides étant stockés et manipulés uniquement dans des lieux dont le sol est étanche, en cas d'épandage d'un produit, une intervention rapide permettrait de récupérer facilement le produit épandu pour l'éviter de sortir des locaux. Une réserve de sciure pouvant faire office d'absorbant est mise à disposition dans chaque local de stockage.
- ⇒ Cas peu probable : Un épandage accidentel à l'extérieur des bâtiments aurait pour conséquence directe une pollution localisée du sol et du sous sol. Une contamination de la nappe d'eau souterraine est peu probable en raison du comportement des polluants concernés qui se fixent préférentiellement dans les sols.

Remarque : pour la détermination des conséquences éventuelles d'une pollution des eaux et du sol, nous nous sommes basés sur les conclusions de la partie intitulée « Etude d'impact ».

2. Incendie, explosion

Les effets d'un incendie sont multiples :

- ⇒ effet dû à la chaleur dégagée par le foyer ;
- ⇒ pollution de l'air liée à la présence de produits toxiques dans les fumées ;
- ⇒ propagation de l'incendie.

a. Effets dus à la chaleur dégagée par le foyer

La population environnante est à une distance suffisante du foyer probable d'incendie pour ne pas subir les conséquences d'un rayonnement thermique sur l'être humain.

À partir d'une valeur de 10 kW/m^2 , le rayonnement thermique peut causer des dommages sur le matériel et les structures. Si un incendie atteignait ce seuil, les lignes électriques se trouvant à proximité du site de l'incendie devraient alors faire l'objet d'une attention particulière.

b. Pollution de l'air

Le lycée agricole des Vaseix ainsi que son internat, selon les conditions météorologiques du moment, pourrait subir une gêne ponctuelle liée aux émissions de poussières, d'odeurs.

3. Pollution des eaux et du sol par les eaux d'extinction d'incendie

Les eaux d'extinction d'incendie vont soit :

- ⇒ Ruisseler sur le sol : le potentiel de ruissellement étant faible et les eaux de surface éloignées, il n'y aura aucune conséquence sur les eaux superficielles. Les terrains concernés par ces eaux de ruissellement seront ceux de l'exploitation agricole en contrebas des différents sites.
- ⇒ S'infiltrer dans le sol : en raison du comportement des polluants concernés qui se fixent préférentiellement dans les sols, la contamination de la nappe d'eau souterraine sera limitée.

4. Propagation de l'incendie

Le risque de propagation est important au sein d'un même site d'exploitation étant données la proximité des bâtiments, et les quantités de foin et de paille stockées. Le risque d'effet « domino » au sein d'un même site est donc non négligeable.

La cartographie des risques montre une possibilité de propagation d'un incendie du stockage de paille à d'autres bâtiments de l'exploitation.

Par contre la propagation d'un incendie à des installations extérieures à l'exploitation peut être considérée comme impossible du fait de l'éloignement.

VII. Moyens d'intervention

1. Première intervention

Chaque site de l'exploitation est équipé de plusieurs extincteurs à poudre polyvalents (1 ou plusieurs par bâtiment). Ces extincteurs seront régulièrement contrôlés par un organisme agréé, et ce tous les ans.

Concernant l'inflammation d'un stockage de foin, le rapport d'étude de l'INERIS édité en février 2005 indique que le moyen le plus radical pour éteindre ces incendies est l'étalement du tas avec des engins mécaniques : il s'agit de retourner et d'étalement le produit sur une faible épaisseur (10 à 20 cm), puis de l'arroser pour le refroidir. L'exploitation agricole est équipée pour intervenir rapidement et efficacement sur ce départ d'incendie (engins agricoles, tracteurs, extincteurs dans tous les bâtiments, système de coupure électrique).

Le temps de détection et de réaction peut être très rapide étant donnée la présence permanente de membres de l'exploitation sur chacun des sites.

2. Seconde intervention

L'exploitant sollicitera l'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours en composant les numéros d'appel d'urgence : 18 ou 112 sans chercher à contacter directement le centre de secours le plus proche.

En cas d'incendie, le centre d'Incendie et de Secours susceptible d'intervenir est celui de Limoges. Le délai d'intervention peut être estimé à une dizaine de minutes.

Plusieurs accès à chaque site permettent leur intervention. Afin de faciliter les conditions d'intervention, l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Vaseix prévoit le maintien permanent d'un accès dégagé de tous les stockages ;

La défense incendie des sites de l'exploitation pourra être assurée par un poteau incendie localisé sur la route d'accès au Lycée des Vaseix au niveau du site de Chabanne.